

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-30067

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2014, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO RCA14-30067

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2015).

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 16^e jour du mois de décembre 2014.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat